

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, dûment convoquée et tenue au 127-A, 1re Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 18h00 le 14 août 2018.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1 M. Claude Deblois, conseiller siège 2
M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Renonciation à l'avis de convocation

2018-08-202 Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu de renoncer à cet avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

2 Ouverture de la séance

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. (18h00)

2018-08-203 **3 Adoption de l'ordre du jour**

Considérant que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1. renonciation à l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Réparation bris d'aqueduc
5. Embauche ressource en loisirs et culture
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2018-08-204 **4. Réparation bris d'aqueduc**

Attendu qu'il y a demande d'effectuer une réparation de fuite d'eau potable située dans la 3^e Rue Sud;

Attendu qu'il y a modification du diamètre de la conduite à faire de 4 pouces à 6 pouces ;

Attendu qu'il y a un budget approximatif de déposé :

888 \$ de pièces
910 \$ main-d'œuvre externe
490 \$ de pelle
1925 \$ de gravier
500 \$ d'asphalte
600 \$ de tuyaux

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu :

Que le conseil autorise le budget pour la réparation de la fuite du réseau d'aqueduc pour un montant estimé à 5 313 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

5. Embauche ressource loisirs et culture

Point reporté

6. Période de questions

2018-08-205 **7. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu de lever la séance. (18h17)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....